



Planteurs de cacao et Covid en Côte d'Ivoire : 2020/21, espoirs et appauvrissements

**Projet « Covid19 et autonomie des planteurs
de cacao en Côte d'Ivoire »**

Note « Covid-Cacao-Autonomie » No 1

Septembre 2021

François Ruf

CIRAD UMR Art-DEv

« C'était difficile de soigner mes enfants malades
car le cacao était bloqué »
Ouedraogo K,
planteur de la région de Soubré, juin 2021

Introduction

Dans le cadre du projet « Covid19 et autonomie des planteurs de cacao en Côte d'Ivoire », la première composante annoncée est celle de l'impact du covid sur la santé et l'économie des ménages et familles vivant principalement du cacao.

En mars/avril 2020, au cœur de la 1ere vague du covid19 en Europe, les experts de la santé s'inquiètent pour l'Afrique, imaginant des scénarios désastreux. Dans l'ensemble, comparativement à l'Europe, le désastre annoncé n'a pas lieu. En particulier, au moins, à la date de ce premier document, septembre 2021, la Côte d'Ivoire semble relativement peu touchée au plan sanitaire. En revanche, au plan économique, les planteurs de cacao ont été soumis à de multiples tensions, que nous explorons ici.



En avril 2020, des mesures politiques sont prises telles que la restriction de la circulation des personnes entre Abidjan et le reste du pays, mais les marchandises ne sont pas concernées. A cette époque, à Abidjan, que les produits alimentaires soient importés (notamment plus d'un million de tonnes de riz) ou qu'ils viennent de la campagne ivoirienne (notamment les tubercules de manioc et les produits transformés), les prix bougent peu. Les acteurs de la commercialisation et les consommateurs urbains laissent néanmoins percevoir quelques inquiétudes pour l'avenir (Carimentrand et Bah Kone 2020).

Toujours en avril 2020, les villageois de la zone cacaoyère dessinent le même schéma : globalement les prix ne bougent pas sur les produits de première nécessité achetés par les planteurs, mais ils expriment des craintes sur le prix et revenus du cacao. Le prix du cacao reste alors proche du prix officiel de 825 F, mais ils basent cette anticipation sur la faiblesse des prix du caoutchouc et de la noix de cajou et sur les explications que leur en donnent les acheteurs : baisse de la demande dans le monde occidental et en Asie, problèmes de transport. Les planteurs transposent au cacao : peur que les transports internationaux par bateau se réduisent, peur corollaire que la consommation de chocolat des « blancs » fléchisse et fasse baisser le prix. Ils expriment aussi une inquiétude sur l'évolution future des prix du riz et des aliments achetés. Mais très rapidement, la maladie se diffusant peu, étant peu visible, les blocages entre Abidjan et le reste du pays étant levés, la majorité des prix de produits de première nécessité restant stables, les planteurs de cacao tendent vers le déni de la maladie : peu ou pas de précautions, la vie quotidienne reprend son cours (Ruf, Kiendré, Bebo 2020)

En septembre 2020, l'espoir l'emporte sur toute crainte. A la veille des élections présidentielles en Côte d'Ivoire et au Ghana, la vie des planteurs de cacao de ces 2 pays semble promise à une nette amélioration de leurs revenus. D'une part le covid19 génère toujours aussi peu de malades, du moins toujours aussi peu de symptômes repérables. D'autre part leurs gouvernements respectifs concrétisent leur accord préparé depuis 2018 : les deux pays obtiennent des TNC (transnational corporation) qu'elles paient le cacao ivoirien et ghanéen 400 US\$ au-dessus du cours mondial. C'est le « DRD », différentiel de revenus décent. Ces mêmes gouvernements s'engagent à reporter ce différentiel sur le prix au producteur, permettant d'atteindre 1000 Fcfa/kg, soit une augmentation proche de 20% (Ruf 2019)

En octobre/novembre 2020, l'accord s'applique. En première approche, les planteurs de cacao semblent percevoir 1000 Fcfa/kg mais encore faut-il élucider les éventuelles rétention sur les poids et les retards de paiement. En novembre/décembre 2020, les premiers incidents avec certaines TNC sont commentés dans la presse ; certaines transnationales comme Hershey sont accusées par les gouvernements ivoiriens et ghanéens de contourner le DRD (RFI 2020, Le Point 2020).

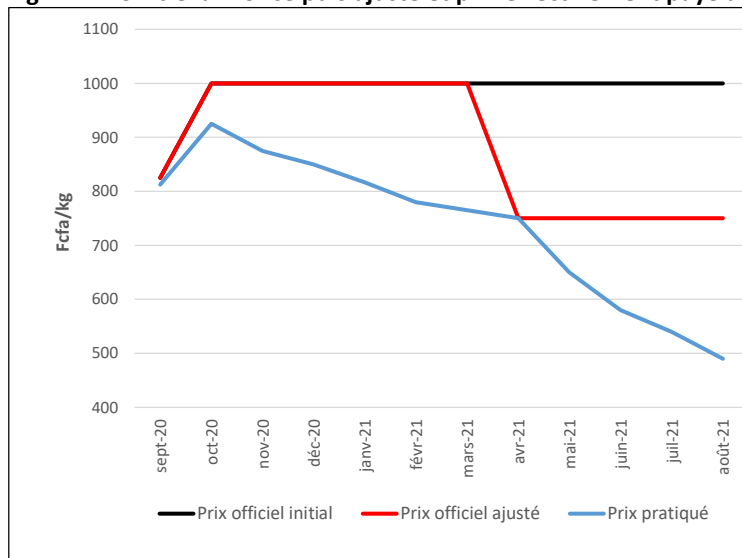
Les effets du covid19 et la politique cacaoyère de la Côte d'Ivoire sont donc très imbriqués et en antagonisme en 2020/21. La tentative ivoiro-ghanéenne de DRD vise une hausse des prix et des revenus des planteurs. Au même moment, la pandémie jouerait provisoirement vers la baisse de la demande.

La rencontre des deux évènements a-t-elle généré un processus défavorable aux planteurs ? Comme évoqué par le CIRAD sur la question de la fragilisation des systèmes alimentaires, il est toujours difficile d'isoler le rôle du covid et politiques covid puisqu'elles interagissent avec de multiples facteurs tels que pauvreté, faiblesse des politiques publiques sur les systèmes alimentaires, multiples conflits » (Dury et al, 2021).

Dans le cadre de ce premier document, nous ne cherchons pas nécessairement à isoler les différents facteurs de la baisse des surtout à évaluer les changements en termes de revenus et de pouvoir d'achat des planteurs de cacao au cours de cette campagne 2020/21. Comment cette campagne a-t-elle été surmontée ?

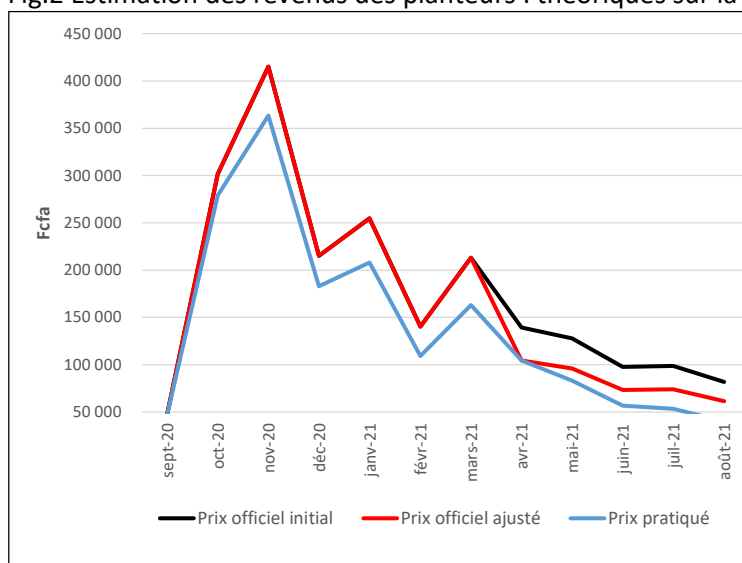
puis diminue rapidement jusqu'à retomber à 600 F/kg en mai/juin puis 500 F/kg en juin/juillet, voire jusqu'à 400 F en août (Fig.1 et 2)

Fig 1 Prix officiel annoncé puis ajusté et prix effectivement payé au producteur



Sources : Suivi par les auteurs de 50 exploitations cacaoyères

Fig.2 Estimation des revenus des planteurs : théoriques sur la base du prix officiel et réels



Sources : Suivi par les auteurs de 50 exploitations cacaoyères

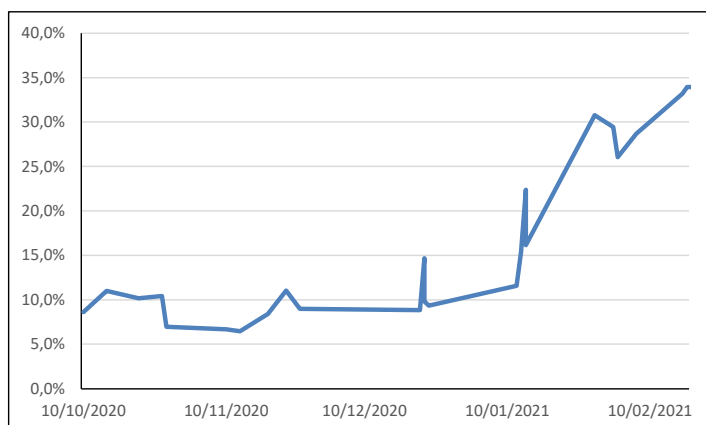
Au total, selon ces prix collectés chez les planteurs, sur la base de leurs reçus, les pertes de revenus au regard du prix annoncé et promis à 1000 F/kg sont de 21% sur l'ensemble de la campagne 2020/21. Toutefois, cette estimation sur la base de prix relevés chez les planteurs ne tient pas compte des prélèvements systématiques sur les poids, à la fois ouvertement imposés mais aussi de façon plus cachée, au moyen de balances truquées.

Ce truquage systématique des balances, dont personne ne parle, n'est pas spécifique de la période de rencontre entre politique du DRD et covid. Les données collectées en fin de grande traite de la campagne 2019/20, en février-mars 2020, étaient déjà très explicites (Voir note Ruf/Kiendré No 7).

Mais cette ponction de revenus semble s'être accélérée lors de la campagne 2020/21, notamment à partir de février 2021. Ce sont du moins les résultats obtenus dans la région d'Akoupé. Le suivi d'environ 25 ventes de cacao par 5 planteurs entre d'octobre 2020 à février 2021 montre une croissance exponentielle des pertes de revenus des planteurs. La perte commence à 10% dans les mois d'octobre-novembre : sous couvert d'un respect du prix de 1000 F/kg sur le reçu, la coopérative paie comptant mais capte 10% de revenus de leurs membres en trichant sur le poids. Puis à partir du 23 novembre, les coopératives ne sont plus en mesure de payer comptant. Elles donnent des reçus mais demandent aux planteurs d'attendre le paiement effectif pour une durée indéterminée.

Les planteurs se tournent alors vers les pisteurs, lesquels paient comptant mais tendent à augmenter les prélèvements, d'abord par « l'ajustement » des balances puis par abaissement du prix payé, en ne donnant aucun reçu. A partir de janvier, les « prélèvements » à la balance peuvent se rapprocher de 15%. A partir de février les pertes de revenus des planteurs s'élèvent à 30-35% (Fig.3). Les pisteurs se financent parfois sur leur propre capital, plus souvent via des traitants privés, mais aussi des coopératives qui rachètent officieusement, sans trace. Tous ces acteurs disposent de la trésorerie pour attendre la prochaine campagne et le « prochain prix » qui se situera probablement autour de 800 à 850 F/kg. Le profit est considérable. Il se fait sur le dos des planteurs.

Figure 3. Pertes de revenus des planteurs en pourcentage des revenus promis par le prix de 1000 F/kg



Symbole de l'activité croissante autour de l'orpaillage et des richesses qu'elle génère, une partie des achats de cacao à 500 F/kg opérés en juillet, août, septembre 2021 seraient assurés par des orpailleurs. Comme tous bons acheteurs, ils utilisent leur trésorerie pour acheter, stocker, et revendre 30 à 40% plus cher quand le prix de grande traite sera annoncé.

Interprétation : les coopératives contre les intérêts de leurs membres ?

Ces données démontrent l'échec de la tentative de « Différentiel de Revenu Décent » et remettent aussi en cause l'argument du seul rôle du covid19. Même en admettant que la pandémie ait contribué à ralentir la consommation de chocolat et les broyages de fèves, ces prélèvements sur les prix et les revenus des producteurs par les coopératives et par les pisteurs monter la vulnérabilité structurelle des planteurs dans la filière. Ce sont bien les acteurs principaux et en même temps les plus faibles sur le plan de la gouvernance de la filière. Cette campagne 2020/21 en période de covid consolide le constat de la faible capacité des planteurs à défendre leurs intérêts, ainsi que le constat de coopératives peu enclines à aider les planteurs dans cette direction.

A titre d'anecdote révélatrice, un planteur nous a appelé au téléphone pour demander notre intervention auprès des media et des politiques sur le drame qui se joue en septembre. C'est la rentrée scolaire, avec une pression des enfants pour obtenir de quoi s'inscrire et payer les premières fournitures. En septembre

2021, pour y répondre, les planteurs sont obligés de brader leur cacao entre 400 et 500 F. C'est le squeeze entre cette demande de frais scolaires et la chute des revenus. Dans le même temps, la majorité des coopératives interrompent leurs activités. Quelques une continuent des achats de cacao en sous-main pour générer de prochains bénéfices à l'annonce du prix de grande traite.

Les prix : inflation sur les produits de première nécessité en 2021

En termes de revenus, les suivis de prix dans les villages montrent bien que la chute du prix du cacao est le principal facteur d'appauvrissement à partir du début de l'année 2021. Dans une certaine mesure, ceux qui ont la chance d'avoir des hévéa set des anacardiens en production comment à trouver un peu de compensation : après l'effondrement des prix de l'anacarde et du caoutchouc en 2020 (effondrements qui les avaient précisément alertés pour l'avenir immédiat du marché du cacao), la remontée s'amorce (tableau No 1). Mais pour la grande majorité des planteurs de cacao, aux revenus encore relativement peu diversifiés, la campagne 2020/21 se caractérise bien par une sévère baisse de revenus.

Tableau No 1: Prix des produits agricoles et à usage courant. Mai 2020 - Juillet 2021. (Villages région Soubré)

	Unité	mai-20	déc-20	avr-21	mai-21	juil-21
Cacao	kg	825	1 000	700	600	500
Anacarde	kg	75	250	250	250	250
Fonds de tasse caoutchouc	kg	150	225		265	265
Café	kg					
Riz Boutique. Quakité 1 : " rizière	sac 50 kg	20 000	20 000	21 000	21 000	21 000
Riz Boutique. Quakité 2 : "papill	sac 50 kg	19 000	20 000	19 000	19 000	19 500
Riz Boutique. Qualité 3: " marmit	sac 50kg	17 000	17 000	18 500	18 500	19 500
Riz Paddy local non decortiqué	boro (60 à 70 kgs)	17 000	15 000	15 000	18 000	18 000
Maïs	boro (> 100kg)	20 000	20 000	20 000	25 000	27 000
Tubercules manioc	tas moy(3 tubercules)	130	200	200	250	300
Banane Plantain	tas moy (4 bananes)	100	200	200	200	200
Gombo	6 Gombos	50	25	40	40	40
Viande bœuf	kg	2 500	2 500	2 750	2 750	2 750
Viande mouton	kg	2 800	2 800	3 000	3 000	3 000
Huile	Litre	1 000	1 000	1 200	1 200	1 200
Sucre	Kg	800	850	850	850	850
Sac charbon bois	Sac boro	2 500	3 000	3 500	3 500	3 500
Poissons	Apolo (kg)	1 400	1 500	1 500	1 500	1 500
	Magni (kg)	1 000	1 000	1 200	1 200	1 200
Cubes Maggi	Paquet tablettes	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300
Transport B. Faso - Côte d'Ivoire		60 000	75 000	80 000	80 000	80 000
Tansport personne Moto-taxi	Village- Soubré	2 000	1 000	2 000	2 000	2 000
Chargement de sable	Camion 6 roues	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Moto KTM 50		360 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Moto 125 cc		660 000	600 000	600 000	600 000	600 000
Engrais NPK	Sac 50 kg	14 500	17 000	16 000	16 000	17 000
Engrais Yara	Sac 50 kg	14 500	14 500	16 500	16 500	16 500
NPK 1222	Sac 50 kg		16 000	18 000	18 000	18 000
Or	Gramme	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
CIMENT	50kg	4 000	4 000	5 500	5 500	5 500

En termes de dépenses, sauf exception, notamment sur les transports de passagers, les prix des produits de première nécessité restent stables jusqu'au début de l'année 2021 (tableau No 1). L'exception sur les transports s'explique par la restriction des voyages de personnes, pendant quelques mois, entre Abidjan et le reste du pays, et par la règle de distanciation dans les bus, en principe 1 siège sur 2, irrégulièrement appliquée puis abandonnée. Les prix de transport sont donc redescendus en 2021, sauf entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Le prix du trajet Soubré-Ouagadougou, de l'ordre de 35.000 F avant le covid, bondit autour de 80.000 F et reste à ce niveau très élevé du fait de la fermeture officielle de la frontière, obligeant à divers contournements. On aurait pu imaginer que cette fermeture des frontières, même poreuse, aurait nuit à l'approvisionnement des exploitations cacaoyères en force de travail d'origine burkinabé. Plusieurs planteurs en vacances dans leur pays d'origine ont été bloqués plusieurs mois. Mais en fait, cette fermeture a plus limité les voyages des planteurs burkinabés dans leur pays d'origine que l'inverse. Ils avaient donc plus de temps pour entretenir leurs plantations et produire plus : une des formes de résilience de l'exploitation familiale.

Mais à partir d'avril-Mai-juin 2021, les prix des produits de première nécessité, notamment alimentaires comme le riz, le maïs, la viande, le poisson, l'huile, le ciment, augmentent de 10 à 20%. Les tubercules et la banane semblent augmenter plus vite mais il reste à faire la part des variations saisonnières et mieux préciser les unités. Cette hausse n'implique pas toujours le covid.

Par exemple la hausse la plus significative, celle du maïs, pouvant atteindre 30.000 Fcfa en août/septembre 2021, représentant au moins +30% dans la région, s'explique principalement par la sécheresse survenue pendant le cycle du maïs. Dans le même temps, la demande villageoise en maïs reste soutenue et en pleine croissance du fait des élevages de volailles et de porcs, en pleine expansion dans de nombreux villages de Soubré.

Probablement plus lié au covid et à ses effets sur le transport maritime, le renchérissement des transports internationaux, notamment depuis l'Asie, joue probablement un rôle dans les premières augmentations du prix du riz, dont les importations s'approchaient de 2 millions de tonnes. Puis les processus inflationnistes peuvent ou pourraient s'enclencher. Ainsi il n'est pas exclu que celles-ci s'aggravent par différentes formes d'achats spéculatifs sur le riz local. Par exemple, dans la région de Soubré, en août-septembre, juste après la récolte, nous observons des achats importants dans les villages, par des gens venus depuis la ville. Ils profitent évidemment de l'abondance provisoire de riz local après la récolte, notamment auprès des femmes qui semblent vendre plus facilement à bas prix juste après la récolte pour couvrir une partie des frais de la famille et de la scolarisation : effets déflationnistes à court terme, dangereux à moyen terme.

Les engrais, dont au moins les matières actives sont importées semblent suivre la même évolution : longtemps contenus, les prix commencent à augmenter tandis que les prix du cacao s'écroulent.

Au moins localement, le prix du charbon de bois progresse de 2000 à 3500 F par sac boro, sous l'effet de 2 tendances opposées. Bien que la région soit largement déforestée, l'activité « charbon de bois » se relance par de nouveaux approvisionnements en matière première. Dans le cadre de programmes d'électrification des villages, le développement des lignes à haute tension génère beaucoup d'abattages de cultures pérennes, un peu de cacaoyers, un peu d'arbres divers, mais surtout beaucoup d'hévés. En effet, dans les années 1980/90, les premières plantations d'hévéa s'installaient prioritairement le long des pistes pour faciliter le ramassage par les camions des sociétés de caoutchouc. Aujourd'hui, ces vieux hévéas abattus fournissent une matière première pour les chantiers de charbon de bois, suscitant de nouvelles vocations. C'est l'aspect potentiellement déflationniste, du bois pas cher, dont



climatiques, sociaux, politiques en Côte d'Ivoire, ont eu des conséquences négatives pour les planteurs de cacao, probablement sous-estimées.

Plus que jamais, le CIRAD et SADRCI vont tenter de contribuer à la démarche du CIV pour faire rebondir les revenus des planteurs de cacao, notamment par l'intégration des élevages dans la cacaoculture, lesquels seront prioritaires dans nos prochaines notes. Mais à l'évidence, la gouvernance de la filière est en jeu : les planteurs ne pourront pas rester éternellement autour de 5% de part de revenus générés par la vente d'une plaquette de chocolat en Europe.

Références

Carimentrand A, Bah-Koné R-D, 2020. Covid-19 et Sécurité alimentaire. Comment la Côte d'Ivoire protège ses systèmes alimentaires locaux ? CIRAD, 21 avril 2020.

[Covid-19 & Sécurité alimentaire | Comment la Côte d'Ivoire protège ses systèmes alimentaires locaux | Cirad](#)

Dury S, Temple, Tata Ngome T, Mathe S, 2021. Comment la crise du Covid a fragilisé les systèmes alimentaires en Afrique subsaharienne. The Conversation. June 9, 2021

<https://theconversation.com/comment-la-crise-du-covid-a-fragilise-les-systemes-alimentaires-en-afrique-subsaharienne-161063>

Ruf F, 2019. Cacao : Côte d'Ivoire et le Ghana, ensemble pour les planteurs ? *Grain de sel* (78) : 25

Ruf F, Kiendré J, Bebo B, 2020. *Les planteurs de cacao face à l'arrivée du coronavirus*. CIRAD-GIZ. Note de situation/diagnostic No 4, avril 2020, Abidjan et Montpellier, 8 p.

Ruf F, Kiendré J, 2020. Un moyen simple de rétablir un peu de symétrie entre planteurs de cacao, pisteurs et coopératives : « une balance par famille ». CIRAD-GIZ. N Note d'innovation post-forestière No 7, 22 mai 2020, Abidjan et Montpellier, 7 p.

* * *